

07.12.2016 - 11:20 Uhr

Media Service: Conseil suisse de la presse: La «BaZ» révèle à tort le nom d'une collaboratrice de l'APEA (prise de position 28/2016)

Bern (ots) -

Parties: APEA c. «Basler Zeitung»

Thèmes: identification

Plainte admise

Résumé

La «BaZ» révèle à tort le nom d'une collaboratrice de l'APEA

La «Basler Zeitung» («BaZ») a porté atteinte au code de déontologie des journalistes dans ses articles «Behörde verweigert einer Mutter Auskunft» (l'autorité refuse de renseigner une mère) et «Eine Mutter im Kampf gegen die Behörden» (une mère se bat contre les autorités). Le Conseil suisse de la presse accepte une plainte de l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte de Bâle-Ville. Il indique dans sa décision que le journal n'aurait pas dû citer le nom d'une collaboratrice de l'APEA. Celle-ci travaille comme assistante sociale et n'exerce donc pas de fonction décisionnelle. La divulgation de son nom n'était pas justifiée non plus par un intérêt public prépondérant.

Le Conseil de la presse retient toutefois, en faveur de la «BaZ», qu'elle a supprimé le nom de la collaboratrice des publications électroniques (SMD, site, e-paper) sur intervention de l'APEA, ou du moins qu'elle l'a rendue anonyme en n'utilisant plus que les initiales de son prénom et de son nom. La violation du code de déontologie des journalistes subsiste néanmoins. Le plus frappant est que la collaboratrice en question a été citée une nouvelle fois par son nom dans un article paru ultérieurement dans «BaZ kompakt».

Contact:

Schweizer Presserat
Conseil suisse de la presse
Consiglio svizzero della stampa
Ursina Wey
Geschäftsführerin/Directrice
Rechtsanwältin
Effingerstrasse 4a
3011 Bern
+41 (0)33 823 12 62
info@presserat.ch
www.presserat.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100018292/100796692> abgerufen werden.